



Stage de formation syndicale



« STAGIAIRE... ET DÉJÀ ENSEIGNANT / CPE »

Vendredi 14 Novembre 2014

(10h00 - 16h00)

LIEU A CONFIRMER ULTERIEUREMENT

SNES académique Créteil - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94 112 Arcueil

PROGRAMME

Du « premier bain » à une culture professionnelle

Hors du regard de l'institution, en compagnie de collègues aguerris et d'autres qui le sont moins, d'anciens tuteurs et formateurs, nous vous proposons d'échanger autour de vos premières expériences de classe et de la formation.

Titularisation, notation... : les enjeux de l'année de stage

Vous avez réussi un concours difficile, et la titularisation doit être au bout du chemin. La réforme de 2010 n'a pas réduit le volume des titularisations (9 stagiaires sur 10 sont titularisés dès la première année), mais a profondément modifié les modalités de l'évaluation, désormais dans la main de l'employeur. Le référentiel des compétences est censé baliser le processus ; il reste pourtant basé sur un petit nombre de documents, et relève largement de l'évaluation finale. A partir d'expériences récentes, nous essayerons de vous donner les éléments pour aborder sereinement cette échéance, notamment l'inspection.

Mutations inter, mutations intra : le SNES vous informe

Vous aurez, si vous n'êtes pas déjà titulaire de l'Éducation Nationale, à participer avant début décembre au mouvement inter-académique, puis, en mars, au mouvement intra-académique. La réunion organisée par le Rectorat ne suffit en général pas à vous informer. Les élu-e-s du SNES-FSU, qui occupent plus de la moitié des sièges des Commissions Paritaires, et participent à ce titre aux opérations des mutations, vous délivrent en revanche une information fiable et circonstanciée, pour vous permettre d'aborder cette étape importante de la manière la plus judicieuse.

(repas pris sur place)

Notez-le tout de suite sur votre agenda et déposez, au plus tard, le 14 octobre votre demande de congé à la Rectrice (modèle ci-dessous) au secrétariat de votre établissement. **Vous avez droit à ce congé !** La participation aux stages syndicaux est un droit (12 journées par an). Il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence, sous forme manuscrite, au secrétariat de votre établissement, un mois à l'avance.

Merci de vous inscrire par mail : stagiaires@creteil.snes.edu

Modèle d'autorisation d'absence

*Nom, Prénom, Grade et Fonction, Établissement
à Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil
S/C de M. le proviseur ou principal du collège ou du lycée*

*Madame la Rectrice,
Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le 14 novembre 2014 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Arcueil. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre publié au JORF du 6 janvier 2000).*

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations respectueuses.

Date, signature